

Compte rendu de la séance du 24 juillet 2020

Présents : MM et MMES Jean-Louis LENEGRÉ, Catherine BEAU-MALLET, Alain DURAND , Laura BERNHARDT, Laurent BREUIL, Jean-Pierre DELCOURT, Alexandre MOMPLOT, Michaël MOMPLOT, Philippe NOMME David TONY et Marie-Claude VALLOIS

Absent excusé : aucun

Secrétaire(s) de la séance:

Laura BERNHARDT

Ordre du jour:

- * Vote du budget 2020
- * SIEG : Eclairage à Chausse Haut suite à aménagement BT
- * Ligne de trésorerie
- * Questions diverses

Ajout point à l'ordre : - désignation délégué à AGEDI (Syndicat informatique) ;
- Société de chasse : demande de subvention de l'ACCAdé Rentières,
- approbation du plan du cimetière

Délibérations du conseil:

Vote du budget : après avoir reporté les résultats à la clôture de l'exercice précédent comme approuvés lors de la séance du 17 février 2020 le budget communal s'arrête aux montants suivants :

section de fonctionnement : **recettes : 173 073 €** **dépenses : 173 073 €**

section d'investissement : **recettes : 193 118,22 €** **dépenses : 193 118,22 €**

SIEG : éclairage à Chausse Haut suite à l'aménagement BT (DE 2020 019)

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu' il a reçu le chiffrage de l'éclairage public à réaliser après l'aménagement BT du village du Chausse Haut dont voici l'estimatif:

Le coût total est de 21 000 € HT; la participation de la commune à hauteur de **50%** représente une somme de **10500 € HT** à laquelle s'ajoute une éco taxe de 1,20 € TTC ; soit une participation totale de **10501,20 €**. (La tva sur les travaux étant prise en charge par le SIEG).

Suite à l'examen du chiffrage et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de valider le chiffrage ainsi présenté, et
- d'autoriser M le Maire à signer la convention de financement de travaux avec le SIEG.

Nouveau contrat ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne (DE 2020 020)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler une ligne de trésorerie auprès d'une banque afin de faire face aux dépenses à payer avant de percevoir les subventions. Il explique que la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne prise en mai 2019 avait été très simple d'utilisation et générait directement les mouvements financiers sur le compte du trésor public rendant le fonctionnement bien plus souple. Aussi, il souhaite conserver le même mécanisme et a donc demandé une nouvelle proposition auprès de la Caisse d'Epargne donc voici la proposition :

- montant : **70 000 €**
- Durée : **1 an**
- Taux d'intérêt : **0,75 %**
- Base de calcul : **Exact/360**
- Process de traitement automatique : **tirage crédit d'office et remboursement : débit d'office**
- Paiement des intérêts : **chaque mois civil par débit d'office**
- commission de mouvement : **0,20 % du montant**
- Commission de non-utilisation : **0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts.**
- Pas de frais de dossier et pas de commission de gestion

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les conditions de cette nouvelle proposition ; et ;
- D'autoriser Mr le Maire à signer le contrat de la ligne de trésorerie ainsi présentée ainsi que de faire toutes les démarches nécessaires à son obtention.

désignation du délégué communal auprès du Syndicat mixte d'AGEDI (DE 2020 021)

Mr le Maire informe le conseil municipal de son souhait de rajouter à l'ordre du jour la désignation du délégué communal auprès AGEDI

Mr le Maire, informe le conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 24 mai 2020, il est nécessaire de désigner conformément à l'article 7 des statuts de l'AGEDI, un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité , relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DESIGNER Mr DELCOURT Jean-Pierre, conseiller municipal domicilié à L'Esplantade commune de RENTIERES (63420), comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

- AUTORISE Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Vote de la subvention à l'ACCA (DE 2020 022)

Mr le Maire informe le conseil municipal de son souhait de rattacher l'attribution d'un subvention à l'ACCA(Association Communale de Chasse Agréée de Rentières).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réception de la demande d'aide de cette association, il est nécessaire d'étudier son dossier.

Suite à son examen, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à décider de voter le montant attribué à cette association comme tel :

Association ou festivité	Montant de la subvention
Société de Chasse de Rentières	200 €

Questions diverses :

Plan du cimetière :

Mr le Maire présente le Plan proposé par Mme MANDON (EPOC: Etude Plan d'Occupation des Cimetières) qui réalise le futur plan du cimetière avec la nouvelle numérotation des concessions et l'emplacement du futur caveau communal et d'un espace cinéraire.

Il faut savoir que la réglementation oblige à une commune d'avoir un caveau communal désigné et un emplacement cinéraire pour laisser le choix du mode d'inhumation à toute personne désireuse de se faire inhumer sur la commune.

Après cette présentation le conseil municipal valide ce plan.

Demande de devis d'élagage arbre de l'Esplantade: un devis sera demandé à l'intervenant des espaces verts.

Rénovation des appartements : problème avec le sol qui n'est pas de niveau . l'architecte doit assumer et trouver une solution sans rien facturer en plus.

Subvention possible pour la pompe à chaleur - clim réversible devis de 10 000 € pour une pompe à chaleur valable.